



Circulaire n° 5139 du 30 janvier 2015

Personnel de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Changements d'affectation dans un autre établissement de la zone ou dans un établissement d'une autre zone

Article 48 du statut du 22 mars 1969 : Fonctions de recrutement

#### Réseaux et niveaux concernés

Fédération Wallonie-Bruxelles

Libre subventionné

libre confessionnel

libre non confessionnel

Officiel subventionné

Niveaux : fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé, supérieur

#### Type de circulaire

Circulaire administrative

Circulaire informative

#### Période de validité

A partir du 30/01/2015 jusqu'au 16/02/2015

#### Documents à renvoyer

Oui

Date limite : 16/02/2015

Voir dates figurant dans la circulaire

#### Mot-clé :

Fonctions de recrutement-  
changements d'affectation

#### Destinataires de la circulaire

- Aux Chefs des établissements d'enseignement obligatoire organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Administrateurs(trices) des internats autonomes de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Administrateurs(trices) des homes d'accueil de l'enseignement spécialisé de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Directeurs(trices) des Centres de dépaysement et de plein air, du Centre d'autoformation et de formation continuée à Huy, du Centre technique et pédagogique à Frameries, du Centre des technologies agronomiques à Strée et du Centre technique horticole à Gembloux ;

#### Pour information

- Aux Préfets coordonnateurs de zone(s) ;
- Aux organisations syndicales.

**Signataire**

Ministre / Administration : Administration générale des Personnels de l'Enseignement  
Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles  
Madame Colette DUPONT  
Directrice générale a.i.

**Personnes de contact**

Service ou Association : Service général des Statuts et de la Carrière des Personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, Direction de la Carrière.

Nom et prénom	Téléphone	Email
Les agents de la Direction de la carrière des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	02/413.20.29	<a href="mailto:recrutement.enseignement@cfwb.be">recrutement.enseignement@cfwb.be</a>

**OBJET : Changements d'affectation des membres du personnel nommés à une fonction de recrutement - Article 48 du statut du 22 mars 1969**

Par la présente, je voudrais attirer tout particulièrement votre attention sur la disposition de l'article 48 de l'arrêté royal du 22 mars 1969 qui prévoit que tout membre du personnel nommé à titre définitif dans une fonction de recrutement peut, à sa demande, obtenir, dans la fonction pour laquelle il est nommé, un changement d'affectation ou un changement d'affectation provisoire, pour autant qu'il ait exercé ses fonctions dans l'emploi qu'il occupe durant deux années scolaires successives .

Je vous rappelle également qu'en vertu de l'article 14 du décret du 30 avril 2009, dans l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, la priorité dans les changements d'affectation des membres du personnel directeur, enseignant ou auxiliaire d'éducation, est accordée à ceux qui ont été en service, pendant 10 années au moins, dans une implantation bénéficiaire de l'encadrement différencié.

La demande de changement d'affectation doit être motivée par des circonstances exceptionnelles et accompagnée de documents justificatifs.

La demande peut être introduite afin d'obtenir soit un changement d'affectation, soit un changement d'affectation provisoire :

**A. Un changement d'affectation.**

Tout membre du personnel nommé à titre définitif, titulaire d'une fonction de recrutement, peut à sa demande obtenir dans cette fonction un changement d'affectation :

1° Dans un emploi vacant d'un autre établissement de la zone (Document 48 R.Z.)

Le membre du personnel qui désire obtenir un changement d'affectation dans un autre établissement situé dans la même zone que celle où il est actuellement affecté ou affecté à titre principal introduit, par pli recommandé, une demande motivée par des circonstances exceptionnelles, accompagnée de documents justificatifs, auprès du Ministre dans le courant de la première quinzaine de février.

Le membre du personnel en adresse copie au Président de la Commission zonale d'affectation concernée dans le même délai.

2° Dans un emploi vacant au sein d'une autre zone (Document 48 R.A.Z.)

Le membre du personnel qui désire obtenir un changement d'affectation dans un autre établissement situé dans une autre zone que celle où il est actuellement affecté ou affecté à titre principal introduit, par pli recommandé, une demande motivée par des circonstances exceptionnelles, accompagnée de documents justificatifs, auprès du Ministre dans le courant de la première quinzaine de février.

Le membre du personnel en adresse copie au Président de la Commission Interzonale d'affectation dans le même délai.

Les changements d'affectation sont octroyés par le gouvernement moyennant avis favorable des commissions précitées dans des emplois vacants qui ont fait l'objet d'une publication au Moniteur belge du 14 janvier 2015. Ils produisent leurs effets à dater du 1<sup>er</sup> juillet suivant la décision d'octroi.

**B. Un changement d'affectation provisoire.** (Documents 48 R.Z. et 48 R.A.Z.)

Le changement d'affectation provisoire s'opère dans un emploi non vacant, si cet emploi est libéré pour une année scolaire au moins.

Ce changement d'affectation provisoire dans un emploi non vacant peut avoir lieu dans un autre établissement situé soit dans la même zone soit dans une autre zone que celle où le membre du personnel est affecté ou affecté à titre principal.

La procédure est identique à celle prévue aux points A.1° et A.2° pour un changement d'affectation dans un emploi vacant.

Le membre du personnel qui a obtenu un changement d'affectation provisoire sera définitivement affecté au sein de l'établissement dans un emploi vacant de sa fonction, le 1<sup>er</sup> septembre qui suit la notification de la vacance de cet emploi par le chef d'établissement et pour autant que la commission zonale d'affectation concernée et la commission interzonale d'affectation se soient réunies entre la date de la notification précitée et le 1<sup>er</sup> septembre.

En outre, l'emploi du membre du personnel qui a obtenu un changement d'affectation provisoire et qui ne réintègre pas son emploi après deux années scolaires consécutives doit être déclaré vacant.

Je vous rappelle également que le bénéfice des dispositions prévues à l'article 48 du statut du 22 mars 1969 **ne peut être accordé** au membre du personnel nommé à titre définitif et affecté à titre complémentaire dans un ou plusieurs établissements pour les prestations qu'il accomplit dans cet (ces)établissement(s), comme énoncé dans le §7 du dit article.

Ces demandes motivées par des circonstances exceptionnelles doivent être introduites à l'aide des documents ci-annexés, par pli recommandé, **POUR LE 16 FEVRIER 2015 AU PLUS TARD**, le cachet de la poste faisant foi (ce délai est un délai de rigueur), à l'adresse suivante :

**Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles**  
**Direction générale des Personnels de l'enseignement organisé**  
**par la Fédération Wallonie-Bruxelles**  
**Direction de la carrière des personnels**  
**Bureau 3<sup>F</sup>318**  
**Boulevard Léopold II, 44**  
**1080 BRUXELLES**

Les membres du personnel qui sollicitent un changement d'affectation doivent également renvoyer à l'adresse reprise ci-avant la liste des établissements de la (les) zones **en cochant** celui ou ceux qui retiennent leurs préférences. Il va de soi que moins ils cochent d'établissements, moins ils ont de possibilités d'obtenir un changement d'affectation.

Les demandes doivent également être accompagnées **de documents justificatifs relatifs aux circonstances exceptionnelles invoquées**.

Je vous invite à rappeler aux membres de votre personnel les dispositions susmentionnées.

Je vous signale que les formulaires sont téléchargeables sur le site suivant :

[www.wallonie-bruxelles-enseignement.be](http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be)

Les membres du personnel qui souhaitent prendre contact avec la Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles au sujet de la présente sont invités à joindre celle-ci du lundi au vendredi, de 9h00 à 17h00, au numéro de téléphone suivant :

**02 / 413 20 29**

Une adresse courriel unique est également à leur disposition :

[recrutement.enseignement@cfwb.be](mailto:recrutement.enseignement@cfwb.be)

Dès à présent, je vous remercie de votre collaboration.

Colette DUPONT  
Directrice générale a.i.

**ARTICLE 48 : FONCTIONS DE RECRUTEMENT**

**DEMANDE DE CHANGEMENT D'AFECTATION DANS UN AUTRE ETABLISSEMENT DE LA ZONE**

NOM, Prénom : .....

Matricule : .....

Adresse : rue: ..... N° .....

Localité : ..... Code postal .....

Tel : ..... Gsm : .....

Adresse Mail : .....

Fonction à laquelle vous êtes nommé (e):  
.....

Dans cette fonction, veuillez préciser éventuellement:

le degré ..... le niveau .....

Etablissement dans lequel vous êtes affecté(e) :  
.....

Je suis en fonction dans des implantations à encadrement différencié : OUI / NON (1)  
sans interruption depuis le .....

Zone (s) demandée (s) .....

Changement d'affectation souhaité dans un emploi définitivement vacant: OUI / NON ( 1 )

Changement d'affectation souhaité dans un emploi non vacant (libéré pour une année scolaire au moins): OUI / NON ( 1 )

Emploi désiré: prestations complètes ou prestations incomplètes (1)

Nombre d'heures minimum souhaité: .....

Il convient d'être attentif au fait que la demande de changement d'affectation dans un emploi à prestations incomplètes implique la réduction du traitement au prorata de ces prestations.

Circonstances exceptionnelles motivant cette demande:

Date:

Signature:

( 1 ) biffer la mention inutile.

Année scolaire 2014-2015

**ARTICLE 48 : FONCTIONS DE RECRUTEMENT****DEMANDE DE CHANGEMENT D'AFFECTATION DANS UNE AUTRE ZONE**

NOM, Prénom : .....

Matricule : .....

Adresse : rue: ..... N° .....

Localité : ..... Code postal .....

Tel : ..... Gsm : .....

Adresse Mail : .....

Fonction à laquelle vous êtes nommé (e):  
.....

Dans cette fonction, veuillez préciser éventuellement:

le degré ..... le niveau .....

Etablissement dans lequel vous êtes affecté(e) :  
.....Je suis en fonction dans des implantations à encadrement différencié : OUI / NON (1)  
sans interruption depuis le .....

Zone (s) demandée (s) .....

Changement d'affectation souhaité dans un emploi définitivement vacant: OUI / NON ( 1 )

Changement d'affectation souhaité dans un emploi non vacant (libéré pour une année scolaire au  
moins): OUI / NON ( 1 )

Emploi désiré: prestations complètes ou prestations incomplètes (1)

Nombre d'heures minimum souhaité:.....

<p>Il convient d'être attentif au fait que la demande de changement d'affectation dans un emploi à prestations incomplètes implique la réduction du traitement au prorata de ces prestations.</p>
---

Circonstances exceptionnelles motivant cette demande:

Date:

Signature:

---

 ( 1 ) biffer la mention inutile.

Liste des établissements de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles

**ZONE 1 : BRUXELLES\_CAPITALE**

**NOM, Prénom:**

**Matricule**

	ATHENEE ROYAL "LEONARDO DA VINCI"	ANDERLECHT
	INTERNAT AUTONOME C.F.	ANDERLECHT
	ATHENEE ROYAL	AUDERGHEM
	E.E.SPECIALISE FONDAMENTAL ET SECONDAIRE C.F.	AUDERGHEM
	ATHENEE ROYAL "GATTI DE GAMOND"	BRUXELLES 1
	ATHENEE ROYAL "J. ABSIL"	ETTERBEEK
	ATHENEE ROYAL	EVERE
	ATHENEE ROYAL "A. THOMAS"	FOREST
	INTERNAT AUTONOME C.F.	FOREST
	ATHENEE ROYAL	GANSHOREN
	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F.	GANSHOREN
	ATHENEE ROYAL	IXELLES
	INTERNAT AUTONOME C.F.	IXELLES
	ATHENEE ROYAL	JETTE
	ATHENEE ROYAL <i>E.F. KOEKELBERG 1 annexée à l'AR de KOEKELBERG</i> <i>E.F. KOEKELBERG 2 annexée à l'AR de KOEKELBERG</i>	KOEKELBERG
	ATHENEE ROYAL "RIVE GAUCHE"	LAEKEN
	ATHENEE ROYAL "BRUXELLES II-LAEKEN"	LAEKEN
	ATHENEE ROYAL "S. CREUZ" <i>E.F. ANNEXEE " PROSPERITE"</i> <i>E.F. ANNEXEE " SIPPENBERG"</i>	MOLENBEEK-SAINTE-JEAN
	ATHENEE ROYAL "V. HORTA"	SAINT - GILLES
	ATHENEE ROYAL "A. VERWEE" <i>E.F. ANNEXEE "LES GRIOTTES"</i> <i>E.F. ANNEXEE "LES PLATANES"</i>	SCHAERBEEK
	INTERNAT AUTONOME C.F. LAEKEN	STROMBEEK-BEVER
	INTERNAT AUTONOME C.F. Maison des étudiants	UCCLE
	INTERNAT AUTONOME C.F. ( DE FRE)	UCCLE
	ATHENEE ROYAL	UCCLE 1
	ATHENEE ROYAL	UCCLE 2
	ATHENEE ROYAL	WOLUWE - SAINT - LAMBERT
	ATHENEE ROYAL « CROMMELYNCK »	WOLUWE -SAINT- PIERRE

**Date:**

**Signature:**



Liste des établissements de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles

**NOM, Prénom:**

**Matricule:**

**ZONE 2 : BRABANT WALLON**

	ATHENEE ROYAL « RIVA - BELLA »	BRAINE - L'ALLEUD
	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F.	BRAINE - L'ALLEUD
	E. FONDAMENTALE AUTONOME .C.F.	GENTINNES
	E. FONDAMENTALE AUTONOME .C.F.	HAMME - MILLE
	ATHENEE ROYAL	JODOIGNE
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	NIL SAINT VINCENT
	ATHENEE ROYAL	NIVELLES
	INTERNAT AUTONOME C.F.	NIVELLES
	ATHENEE ROYAL « P. DELVAUX »	OTTIGNIES
	ATHENEE ROYAL	RIXENSART/WAVRE
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	TUBIZE - CENTRE
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	TUBIZE RENARD
	ATHENEE ROYAL	WATERLOO
	INTERNAT AUTONOME « FOLON »	WAVRE

**Date:**

**Signature:**

Liste des établissements de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles

**NOM, Prénom:**

**Matricule:**

**ZONE 3 : HUY-WAREMME**

	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F.	AMAY
	E.E. SPECIALISE SECONDAIRE C.F.	AMAY
	E.FONDAMENTALE AUTONOME C.F. CIPLET- BURDINNE	CIPLET
	E.FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	CRISNEE
	E.FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	FERRIERES
	INTERNAT AUTONOME C.F. du Château de Ville	FERRIERES
	ATHENEE ROYAL	HANNUT
	I.E. SPECIALISE FONDAMENTAL ET SECONDAIRE C.F.	HANNUT
	ATHENEE ROYAL	HUY
	INSTITUT TECHNIQUE C.F.	HUY
	INTERNAT AUTONOME C.F. pour jeunes filles	HUY
	INTERNAT AUTONOME C.F. pour jeunes gens "L'Europe"	HUY
	ATHENEE ROYAL « PRINCE BAUDOIN »	MARCHIN
	ATHENEE ROYAL	OUFFET
	ATHENEE ROYAL	SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE
	ATHENEE ROYAL	WAREMME

**Date:**

**Signature:**

Liste des établissements de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles

**NOM, Prénom:**

**Matricule:**

**ZONE 4: LIEGE**

	ATHENEE ROYAL	ANS-ALLEUR
	ATHENEE ROYAL	AYWAILLE
	ATHENEE ROYAL	CHENEE
	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F. "LES ROCHES"	COMBLAIN-AU-PONT
	HOME D'ACCUEIL C.F.	COMBLAIN-AU-PONT
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	EBEN-EMAEL
	ATHENEE ROYAL	ESNEUX
	E.E. SPECIALISE SECONDAIRE C.F. "L'ENVOL"	FLEMALLE
	HOME D'ACCUEIL C.F.	FLEMALLE
	I.E. SPECIALISE FONDAMENTAL ET SECONDAIRE C.F. "ETIENNE MEYLAERS"	GRIVEGNEE
	ATHENEE ROYAL	HERSTAL
	ATHENEE ROYAL "CHARLES ROGIER"	LIEGE
	ATHENEE ROYAL "FRAGNEE "	LIEGE
	ATHENEE ROYAL "ATLAS"	LIEGE
	HOME D'ACCUEIL C.F.	LIEGE
	INTERNAT AUTONOME C.F.	LIEGE
	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL ET SECONDAIRE C.F.	MILMORT
	HOME D'ACCUEIL C.F.	MILMORT
	ATHENEE ROYAL "MONTEGNEE-GRACE-HOLLOGNE"	MONTEGNEE
	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F.	SAIVE
	HOME D'ACCUEIL C.F.	SAIVE
	ATHENEE ROYAL "AIR PUR"	SERAING
	ATHENEE ROYAL "LUCIE DEJARDIN"	SERAING
	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F.	SERAING
	ATHENEE ROYAL	SOUMAGNE
	ATHENEE ROYAL "VISE-GLONS" <i>E.F. ANNEXEE "VISE"</i> <i>E.F. ANNEXEE "ROI BAUDOUIIN" GLONS</i>	WISE
	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F.	WISE

**Date:**

**Signature:**

Liste des établissements de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles

**NOM, Prénom:**

**Matricule:**

<b>ZONE 5 : VERVIERS</b>
--------------------------

	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F.	ANDRIMONT
	HOME D'ACCUEIL C.F. "LES ACACIAS"	ANDRIMONT
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F. "HERVE-BATTICE "	HERVE
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F. "HEUSY-VERVIERS"	HEUSY
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	LIERNEUX
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	LIMBOURG
	INTERNAT AUTONOME C.F.	LIMBOURG
	ATHENEE ROYAL "ARDENNE-HAUTES FAGNES" " MALMEDY-STAVELOT" <i>E.F. ANNEXEE "MALMEDY"</i> <i>E.F. ANNEXEE "STAVELOT"</i>	MALMEDY
	ATHENEE ROYAL ET ECOLE D'HOTELLERIE	SPA
	INTERNAT AUTONOME C.F. Jeunes filles "L. WEISS"	SPA
	INTERNAT AUTONOME C.F. Jeunes gens "LE BRITANNIQUE"	SPA
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	STOUMONT
	ATHENEE ROYAL "THIL LORRAIN"	VERVIERS
	ATHENEE ROYAL "VERDI"	VERVIERS/PEPINSTER
	E.E. SPECIALISE SECONDAIRE C.F.	VERVIERS
	ATHENEE ROYAL	WAIMES
	ATHENEE ROYAL	WELKENRAEDT

**Date:**

**Signature:**

Liste des établissements de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles

**NOM, Prénom:**

**Matricule:**

**ZONE 6 : NAMUR**

	ATHENEE ROYAL "J. TOUSSEUL"	ANDENNE
	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F.	ANDENNE
	INTERNAT AUTONOME C.F.	ANDENNE
	HOME-D'ACCUEIL C.F	ANSEREMME-DINANT
	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F. "LE CAILLOU"	ANSEREMME-DINANT
	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F. "LE BOSQUET"	AUVELAIS
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	AUVELAIS
	ATHENEE ROYAL "N. COLLARD"	BEAURAING
	ATHENEE ROYAL DU CONDROZ "J. DELOT"	CINEY
	ATHENEE ROYAL "J. REY"	COUVIN
	INTERNAT AUTONOME C.F.	COUVIN
	ATHENEE ROYAL "ADOLPHE SAX"	DINANT
	INSTITUT TECHNIQUE C.F.	DINANT
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F. "Y. LEROY"	EGHEZEE
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	FALISOLLE
	ATHENEE ROYAL <i>E.F. ANNEXEE "FLORENNES"</i> <i>E.F. ANNEXEE "DOISCHE"</i>	FLORENNES
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	GEDINNE
	ATHENEE ROYAL	GEMBOUX
	E.E. SPECIAL FONDAMENTAL C.F.	GEMBOUX
	INSTITUT TECHNIQUE C.F.	GEMBOUX
	INTERNAT AUTONOME DE LA C.F	GEMBOUX
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	GESVES
	E. PRIMAIRE AUTONOME C.F.	HASTIERE
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	HAVERSIN
	ATHENEE ROYAL "JAMBES-SAINT-SERVAIS" <i>E.F. ANNEXEE "JAMBES"</i> <i>E.F. ANNEXEE "SAINT-SERVAIS"</i>	JAMBES
	I.E. SPECIALISE FONDAMENTAL ET SECONDAIRE C.F. "MARIETTE DELAHAUT"	JAMBES
	INTERNAT AUTONOME C.F. "HAUTE-ANHAIVE"	JAMBES
	A.R. "BAUDOUIN 1 <sup>er</sup> " <i>E.F. ANNEXEE "BAUDOUIN 1<sup>er</sup>"</i> <i>E.F. ANNEXEE "FOSES-LA-VILLE"</i>	JEMEPPE-SUR-SAMBRE
	E FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	MALONNE
	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F.	MARIEMBOURG
	HOME D'ACCUEIL DE LA C.F.	MARIEMBOURG
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	METTET
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	MOUSTIER-SUR-SAMBRE
	ATHENEE ROYAL "F. BOVESSE"	NAMUR
	INSTITUT TECHNIQUE C.F. "F. ROPS"	NAMUR
	INSTITUT TECHNIQUE C.F. "H. MAUS"	NAMUR
	ATHENEE ROYAL	PHILIPPEVILLE
	E.E. SPECIALISE SECONDAIRE C.F.	PHILIPPEVILLE
	INTERNAT AUTONOME C.F. "ANNE FRANCK"	PHILIPPEVILLE
	ATHENEE ROYAL "ROBERT GRUSLIN"	ROCHEFORT
	INTERNAT AUTONOME C.F.	SAINT-SERVAIS
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	SOMBREFFE
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	SPY
	I.T.C.A.C.F.	SUARLEE-NAMUR
	INTERNAT AUTONOME C.F.	SUARLEE-NAMUR"
	ATHENEE ROYAL	TAMINES
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	TAMINES
	INTERNAT AUTONOME C.F.	TAMINES
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	VEDRIN
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	WALCOURT

**Date:**

**Signature :**

Liste des établissements de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles

**NOM, Prénom:**

**Matricule:**

**ZONE 7 : LUXEMBOURG**

ATHENEE ROYAL	ARLON
INSTITUT TECHNIQUE C.F. "E. LENOIR"	ARLON
ATHENEE ROYAL <i>E.F. ATHUS 1 annexée à l'AR d'ATHUS</i> <i>E.F. ATHUS 2 annexée à l'AR d'ATHUS</i>	ATHUS
ATHENEE ROYAL "BASTOGNE-HOUFFALIZE" <i>E.F. ANNEXEE "BASTOGNE-GARE"</i> <i>E.F. ANNEXEE "REINE FABIOLA" HOUFFALIZE</i> <i>E.F. ANNEXEE "BASTOGNE-LES DOYARDS"</i>	BASTOGNE
E. E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F. "CROIX BLANCHE"	BASTOGNE
ATHENEE ROYAL "BOUILLON-PALISEUL"	BOUILLON
E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	ETALLE
E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	FLORENVILLE
E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	FORRIERES
E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	HABAY
E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	HALANZY
E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F. "Enrico Macias"	HOTTON
ATHENEE ROYAL "G. ET G. GILSON"	IZEL
ATHENEE ROYAL	LA ROCHE-EN-ARDENNE
E FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	LIBIN
INTERNAT AUTONOME C.F.	LIBRAMONT
INSTITUT TECHNIQUE C.F. "CENTRE ARDENNE" <i>E.F. ANNEXEE "LIBRAMONT"</i> <i>E.F. ANNEXEE "SAINT-HUBERT"</i>	LIBRAMONT
E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	MARBEHAN
ATHENEE ROYAL "MARCHE-BOMAL" <i>E.F. ANNEXEE « MARCHE »</i> <i>E.F. ANNEXEE « BOMAL »</i>	MARCHE-EN-FAMENNE
HOME D'ACCUEIL C.F.	MARCHE-EN-FAMENNE
E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	MARTELANGE
E FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	MESSANCY
E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	MUSSON
ATHENEE ROYAL "NEUFCHATEAU-BERTRIX" <i>E.F. ANNEXEE "NEUFCHATEAU"</i> <i>E.F. ANNEXEE "BERTRIX"</i>	NEUFCHATEAU
E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	SAINT-MARD
E.E. SPECIAL FONDAMENTAL ET SECONDAIRE C.F.	SAINT-MARD
HOME D'ACCUEIL	SAINT-MARD
E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	SIBRET
ATHENEE ROYAL "VIELSALM-MANHAY" <i>E.F. ANNEXEE "VIELSALM"</i> <i>E.F. ANNEXEE "MANHAY"</i>	VIELSALM
I.E. SPECIALISE FONDAMENTAL ET SECONDAIRE C.F.	VIELSALM
ATHENEE ROYAL "NESTOR OUTER"	VIRTON
INTERNAT AUTONOME C.F.	VIRTON
E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F.	WAHA-MARLOIE
E.E. SPECIALISE SECONDAIRE C.F.	WAHA-MARLOIE
E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	WELLIN

**Date:**

**Signature:**

Liste des établissements de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles

**NOM, Prénom:**

**Matricule:**

**ZONE 8 : HAINAUT-OCCIDENTAL**

E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	ANTOING
ATHENEE ROYAL "ANVAING-AMOUGIES	ANVAING
ATHENEE ROYAL	ATH
I.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F. "L'ARC-EN-CIEL"	BELOEIL
A.R. "F. JACQUEMIN" <i>E.F. ANNEXEE "F. JACQUEMIN"</i> <i>E.F. ANNEXEE "PLOEGSTEERT"</i>	COMINES
E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	FLOBECQ
I.E. SPECIALISE FONDAMENTAL ET SECONDAIRE C.F.	FRASNES-LEZ-ANVAING
E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	HERSEAUX
I.T.C.F. "IRCHONWELZ-ATH"	IRCHONWELZ
INTERNAT AUTONOME C.F.	IRCHONWELZ
HOME D'ACCUEIL C.F.	KAIN
E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F.	KAIN
INTERNAT AUTONOME C.F. "LA CROISEE" pour J.F.	KAIN
ATHENEE ROYAL "RENE MAGRITTE"	LESSINES
E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F.	LESSINES
HOME-D'ACCUEIL C.F.	LESSINES
ATHENEE ROYAL « THOMAS EDISON »	MOUSCRON
E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F.	MOUSCRON
INTERNAT AUTONOME C.F.	MOUSCRON
INTERNAT AUTONOME C.F.	PECQ
ATHENEE ROYAL	PERUWELZ
INTERNAT AUTONOME C.F.	PERUWELZ
E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	QUEVAUCAMPS
INSTITUT TECHNIQUE PARAMEDICAL C.F.	RENAIX
SECTION FRANCAISE OVIDE DECROLYSCHOOL	RENAIX
E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	TAINTIGNIES
ATHENEE ROYAL "JULES BARA"	TOURNAI
ATHENEE ROYAL "ROBERT CAMPIN"	TOURNAI
E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F. "SOLAIRE"	TOURNAI
E.E. SPECIALISE SEC C.F. "LE TREFLE"	TOURNAI
INSTITUT TECHNIQUE C.F. VAL-ITMA	TOURNAI
INTERNAT AUTONOME C.F. "W. RAVEZ"	TOURNAI
INTERNAT AUTONOME C.F. MAISON DES ETUDIANTES	TOURNAI
INTERNANT AUTONOME C.F. pour garçons Rue Cottrel	TOURNAI

**Date:**

**Signature:**

Liste des établissements de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles

**NOM, Prénom:**

**Matricule:**

**ZONE 9 : MONS – CENTRE**

I.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F.	BRAINE-LE-COMTE
ECOLE INTERNATIONALE DU SHAPE	CASTEAU
ATHENEE ROYAL	DOUR
ATHENEE ROYAL	ENGHIEN
E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	JURBISE
ATHENEE ROYAL <i>E.F. ANNEXEE "LA LOUVIERE"</i> <i>E.F. ANNEXEE "EUGENE MOUTON" HOUDENG-AIMERIES</i>	LA LOUVIERE
E. E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F	LA LOUVIERE
INTERNAT AUTONOME C.F.	LE ROEULX
ATHENEE ROYAL "MARGUERITE BERVOETS"	MONS
ATHENEE ROYAL	MONS
E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F. "L'ARBRE VERT"	MONS
INTERNAT AUTONOME C.F.	MONS
INSTITUT TECHNIQUE C.F.	MORLANWELZ
E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL ET SECONDAIRE C.F.	QUAREGNON
HOME D'ACCUEIL C.F. "LES CASCADES"	QUAREGNON
ATHENEE ROYAL	QUIEVRAIN
ATHENEE ROYAL	SAINT-GHISLAIN
L.YCEE C.F. "CHARLES PLISNIER"	SAINT-GHISLAIN
ATHENEE ROYAL "JULES BORDET" <i>E.F. ANNEXEE "BRAINE-LE-COMTE"</i> <i>E.F. ANNEXEE "SOIGNIES"</i>	SOIGNIES

**Date:**

**Signature:**



Liste des établissements de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles

**NOM, Prénom:**

**Matricule:**

**ZONE 10 : CHARLEROI - HAINAUT SUD**

	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F.	ANDERLUES
	E.E. SPECIALISE SECONDAIRE C.F.	ANDERLUES
	ATHENEE ROYAL	BEAUMONT
	ATHENEE ROYAL	BINCHE
	ATHENEE ROYAL "E. SOLVAY"	CHARLEROI
	ATHENEE ROYAL. "VAUBAN"	CHARLEROI
	ATHENEE ROYAL. "PIERRE PAULUS"	CHATELET
	ATHENEE ROYAL "RENE MAGRITTE"	CHATELET
	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL ET SECONDAIRE C.F.	CHATELET
	ATHENEE ROYAL	CHIMAY
	INSTITUT TECHNIQUE C.F.	ERQUELINNES
	ATHENEE ROYAL "JOURDAN"	FLEURUS
	ATHENEE ROYAL. "LOUIS DELATTRE"	FONTAINE-L'EVEQUE
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F. "LES BONS VILLERS"	FRASNES-LEZ-GOSSELIES
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	GERPINNES
	ATHENEE ROYAL	GILLY
	ATHENEE ROYAL. LES MARLAIRES	GOSSELIES
	ATHENEE ROYAL "Orsini Dewerpe"	JUMET
	ATHENEE ROYAL	MARCHIENNE-AU-PONT
	ATHENEE ROYAL "J. DESTREE"	MARCINELLE
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	MOMIGNIES
	E. E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F.	NALINNES
	ATHENEE ROYAL	PONT-A-CELLES
	INSTITUT TECHNIQUE C.F.	RANCE
	ATHENEE ROYAL	THUIN
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	TRAZEGNIES

**Date:**

**Signature:**

## Adresses des Présidents des Commissions zonales et de la Commission interzonale

<p><u>Monsieur le Président de la Commission interzonale d'affectation</u> <u>Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles</u> <u>Direction générale des personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles</u></p> <p>Boulevard Léopold II, 44 Bureau 3<sup>E</sup> 318</p> <p>1080 BRUXELLES</p>	
<p>Monsieur FAURE Alain Président de la <u>Commission zonale de Bruxelles-Capitale</u> City Center, 1 Boulevard du Jardin Botanique, 20-22 Bureau 1G57 1000 BRUXELLES</p>	<p>Monsieur CLAESSENS Jean-Paul. Président de la <u>Commission zonale de Namur</u> ITCA Chaussée de Nivelles 204 5020 SUARLEE - NAMUR</p>
<p>Madame VERLENT Liliane Présidente de la <u>Commission zonale du Brabant Wallon</u> Athénée royal « Paul Delvaux » Avenue des Villas, 15 1340 OTTIGNIES</p>	<p>Monsieur REGGERS Richard Président de la <u>Commission zonale du Luxembourg</u> Athénée royal Chaussée d'Houffalize, 3 6600 BASTOGNE</p>
<p>Madame LEMAL Catherine Présidente de la <u>Commission zonale de Huy-Waremme</u> Athénée royal « Charles Rogier » Rue des Clarisses, 13 4000 LIEGE</p>	<p>Monsieur DECAESTECKER Philippe Président de la <u>Commission zonale du Hainaut-Occidental</u> I.T.C.F. d'Irchonwelz – Site Vauban Avenue Vauban, 6A 7800 ATH</p>
<p>Monsieur DELVILLE Gilbert Président de la <u>Commission zonale de Liège</u> Athénée royal Rue J.L. Sauveur, 4040 HERSTAL</p>	<p>Monsieur COLLETTE Francis Président de la <u>Commission zonale de Mons-Centre</u> Ecole Pierre Coran - Site Jean d'Avesnes Avenue du Gouverneur Cornez, 1 7000 MONS</p>

Monsieur CULOT Michel  
Président de la Commission zonale de Verviers

Rue Louis Maréchal 145

4360 OREYE

Monsieur PRIMERANO Fabrizio

Président de la Commission zonale de Charleroi  
Hainaut-Sud

City Center, 1

Boulevard du Jardin Botanique, 20-22  
1000 BRUXELLES